



Etudiant CPGE Rentrée 2023/2024

Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre

► L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

► Comment vous inscrire ou vous réinscrire ?

Les modalités seront précisément indiquées sur la page dédiée aux CPGE sur notre site web ub-link.u-bourgogne.fr (Etudes puis M'inscrire – Me réinscrire) à compter **du 1^{er} septembre 2023**.

Les **inscriptions et réinscriptions sont prévues en ligne** selon le calendrier ci-après (sous réserves de modifications ultérieures qui seront communiquées sur le site web) :

Calendrier rentrée 2023	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 ^{ère} année
Du Ve 1/09 au Di 10/09	Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne NB : Gestion spécifique en lien avec le lycée agricole de Quétigny (hors Parcoursup)	
Du Lu 18/09 au Lu 06/11	Etape 2 : Inscription en ligne (suite de l'étape 1 selon les délais indiqués)	Etape 1 : Réinscription en ligne (selon les résultats envoyés par les lycées)
Dans les 8 jours suivant l'inscription / la réinscription en ligne	Etape 3 : Activation de l'ENT Dépôt des pièces en ligne	Etape 2 : Le cas échéant, dépôt des pièces

Pour les retardataires, une nouvelle période est prévue comme suit :

Calendrier rentrée 2023	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 ^{ère} année
Du Lu 11/09 au Di 8/10	Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne	Idem période ci-dessus : du Lu 18/09 au Lu 06/11
Du Sa 14/10 au Ma 06/11	Etape 2 : Inscription en ligne (suite de l'étape 1 selon les délais indiqués)	Etape 1 : Réinscription en ligne (selon les résultats envoyés par les lycées)



Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le 15 décembre 2023.

ATTENTION : Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures (minimum 2 inscriptions) et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

Notez bien

- Page inscription CPGE : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/minscrire-ou-me-reinscrire/je-minscris-a-lub/eleve-en-cpge.html>
- Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation
Mail : regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr
- Récupération des identifiants ENT
Depuis l'ENT <http://ent.u-bourgogne.fr> cliquez sur "Mon compte" puis "Étudiant" et suivez la procédure "Perte de mot de passe"
mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr



Mise à jour du 2/05/2023